

Compte-rendu du Comité de massif du 4 octobre 2024, à Servais

L'ambiance est un peu tendue à l'arrivée, une flopée d'agents ONF dont Julien Staub et son supérieur, Jérôme Jaminon, des responsables de lots de chasse ainsi que deux exploitants forestiers (ou représentants de ceux-ci), bref, une saine ambiance de franche camaraderie,

L'arrivée de plusieurs Maires (Saint-Gobain, Folembay, Bassoles, Fresnes, Servais...), de représentants du Conservatoire des espaces naturels, de Caroline Varlet et de son binôme et du Président de la Communauté de Communes (avec qui je suis allé au lycée dans mon jeune temps) a décrispé légèrement l'atmosphère,

La réunion démarre à 9h30. Un diaporama est projeté pour étayer les propos de l'Office.

Bilan de la gestion forestière,

Le massif connaît un dépérissement qui est dû :

- au scolyte pour les épicéas (47 ha renouvelés dont 13 non prévus)
- à la chalarose pour les frênes (120 ha renouvelés dont 36 non prévus)
- à une attaque importante de chenilles processionnaires ainsi que, l'année dernière, un stress hydrique sur deux années consécutives concernant le chêne.

L'accumulation de ces phénomènes climatiques et biotiques a impacté 550 ha de plantations de chênes pédonculés. Sur ces parcelles, l'ONF a pratiqué des coupes d'amélioration ou jardinatoires pour 120 ha. Pour le reste, les rotations ont été maintenues ou avancées d'un an.

A noter que l'arrivée d'un champignon provoquant le « flétrissement américain du chêne » observé depuis peu sur le territoire européen engendrerait une catastrophe écologique dramatique s'il parvenait à se déployer. En tout, toutes essences confondues, 350 ha ont été traités en coupe sanitaire.

Le volume exploité de 2018 à 2024 serait en moyenne de 55 000 m³ par an soit 6,3 m³ à l'hectare, bois énergie compris. C'est une moyenne, certaines années seraient supérieures, d'autres inférieures. Ce sont les chiffres officiels et j'avoue que je reste dubitatif sur ces valeurs. Il est en effet impossible de vérifier la véracité de ces annonces (1).

Sur ce volume, 75% sont vendus en contrat d'approvisionnement, 33% en bois énergie et le reste en affouage.

Pour le renouvellement des peuplements, 711 ha sont à commencer (401 ha sont en cours), 718 ha sont à terminer (250 ha sont effectués). Le renouvellement par voie naturelle est privilégié, ce qui ne saute pas aux yeux. Les coupes rases sont exceptionnelles, ce qui ne paraît pas évident non plus (2), Depuis 2018, 281 ha ont été plantés, 320 ha sont en régénération naturelle,

Laie Cécile

L'Office justifie la création de ce chemin dont le tracé ne respecte pas le plan d'aménagement par la présence d'un talweg et d'une zone humide sur le tracé initial, Le coût du remblaiement de ce talweg aurait été très élevé, et, de plus, la protection de cette zone humide est soudain devenue une priorité ,, Ce qui veut aussi dire que les ingénieurs forestiers qui ont passé quasiment 1 an à travailler sur ce plan d'aménagement, n'ont pas pris en compte le côté environnemental des travaux, C'est inquiétant,

Je rappelle que l'association a pris les services d'un avocat pour éclaircir la situation.

Équilibre forêt-gibier

A la demande de Laurent, j'ai soulevé le cas des agrainages au maïs que l'on peut observer dans certains endroits de la forêt. Il m'a été répondu que ceux-ci étaient interdits. Plusieurs personnes ont affirmé qu'un lot en particulier continuait à agrainer, à priori 20 tonnes par an,, L'Office a assuré ne pas être au courant de ces pratiques, Décidément,,

Autre demande de Laurent sur la plantation de maïs dans les champs enclavés, Ceux-ci sont de véritables aimants à animaux, et évidemment les cultures subissent quelques dégradations qui engendrent un dédommagement aux agriculteurs et qui font, bien sûr, augmenter l'ardoise des dégâts de gibier ce qui amène donc une augmentation du plan de chasse,,

J'ai fait remarquer « qu'il serait peut-être judicieux d'éviter la plantation de maïs sur certains endroits cruciaux, à moins, bien sûr que cela ne soit fait exprès pour toucher des indemnités, ce que je n'ose croire ». Je pense que je ne me suis pas fait que des copains sur ce coup-là...

L'ONF maintient depuis des années qu'il y a trop de grands cervidés sur notre massif, et que cette « surpopulation » met en péril la forêt, sa survie et sa régénération. Pour confirmer ses dires, 450 placettes ont été créées en 2016 pour suivre l'évolution de la végétation en forêt. Ces placettes sont constituées de deux parties de même superficie (environ 20 m²), une de ces parcelles est entourée d'un grillage alors que l'autre, contiguë, est libre d'accès.

Le diaporama qui nous est présenté nous montre une photo très parlante : l'enclos est occupé par une végétation drue et abondante alors que l'ex clos montre un sol nu sans arbre ni herbe. Je parcours régulièrement notre forêt, je vois régulièrement des placettes, et cette photo ne correspond pas du tout à ce que je peux observer. Ici, il n'y a aucune différence entre l'intérieur et l'extérieur. J'ai fait part de mon expérience et ai demandé que l'on nous emmène voir une de ces parcelles ravagées car je n'en connaissais aucune. Il nous a été répondu que cette photo, qui était le propos, n'avait pas été prise en forêt de Saint-Gobain, mais « quelque part » en forêt de Compiègne... Diantre ! On nous assurait que notre massif était tragiquement surpeuplé par les grands cervidés, mais on n'était pas capable de nous montrer une seule trace des ravages occasionnés. Étrange ... Bizarrement, nous passâmes rapidement à autre chose...

Comité de pilotage des zones Natura 2 000, ZPS (zone de protection spéciale) et ZSC (zone spéciale de conservation)

Cela ne saute pas aux yeux, mais le massif dans son ensemble est placé sous la directive Natura 2 000, y compris d'ailleurs la laie Cécile.

Un membre du Conservatoire des Espaces Naturels est venu nous faire un état des lieux du massif.

Celui-ci serait dans un état de conservation de 65%.

Un effort a été fait ou est à faire concernant les chauves-souris, la réhabilitation ou la création de mares, l'entretien des landes ou des prairies...

Le « saut du boiteux », notamment est une zone de ravin très sensible où l'on ne dénombre pas moins de 27 mousses différentes ayant un intérêt patrimonial important. L'Office est sollicité pour adapter l'exploitation autour de cette zone. Ce n'est pas gagné quand on voit ce qu'il est advenu de la zone « aire l'oiseau est » où a été agrandie la laie Cécile...

Problème des déclarations de chantiers forestiers,

Monsieur le Maire de Saint-Gobain, Frédéric MATHIEU est revenu sur le problème récurrent de ces déclarations.

Le décret n°2016-1512 du 8 novembre 2016 rend obligatoire la déclaration préalable aux services de l'inspection du travail et de signalement des chantiers forestiers excédant certains seuils. L'affichage en Mairie de ces déclarations est lui aussi obligatoire.

Monsieur le Maire indique que cela n'est jamais fait et que cela pose régulièrement des problèmes, notamment pour la détérioration des chemins communaux non remis en état après exploitation,

Les Maires présents attestent cet état de fait et UFDH a rappelé que cette question avait déjà été soulevée par l'association et qu'aucune réponse n'avait été apportée.

J'ai rappelé que cette obligation de déclaration avait été créée pour protéger les salariés mais aussi pour lutter contre le travail illégal (ces déclarations doivent stipuler le nombre de salariés présents sur le chantier). Elle doit également éviter certaines fraudes, comme celle dévoilée sur le massif de Mormal puisque le volume exploité doit être indiqué. Il serait normal que l'Office utilise son droit de police pour, tout simplement, faire respecter la loi.

L'ONF répond qu'il ne peut être derrière chaque exploitant à surveiller son travail. Cela fait pourtant partie de ses attributions...

On peut être étonné de ce comportement qui ne fait qu'entretenir une défiance, car ce manque de transparence pourrait cacher certaines choses. « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup » comme le disait la fille de Confucius...

Comptage aux phares des grands animaux,

Il n'y a pas eu de comptage en mars cette année. J'ai demandé la raison de ce manque qui permet de suivre l'indice de présence et qui peut donner des indications sur l'état

du cheptel, surtout si celui-ci est aussi abondant que nous l'assure l'Office. Plusieurs Maires se sont étonnés aussi de ce manque. Après plusieurs explications oiseuses et brouillonnes, j'ai cru comprendre que, de manière unilatérale, et pour des raisons obscures, l'Office avait décidé de n'organiser ce comptage qu'une fois tous les deux ans. Aucune raison n'a été donnée malgré ma demande de précisions.

N'étant pas seul à poser des questions, je n'ai pu demander d'éclaircissements sur le non-respect des prescriptions concernant la protection des sols, ni sur l'absence d'estampillage de certaines grumes.

La réunion s'est terminée à 13 heures.

- 1) Ces chiffres sont ceux de l'ONF. Ils sont impossibles à vérifier. Nous demandons depuis des années que les volumes exploités nous soient communiqués parcelle par parcelle, ce qui nous a toujours été refusé. On revient ici sur le problème des déclarations de chantier forestier que nous réclamons à cors et à cris depuis des années, qui sont aussi demandées depuis peu par certaines Mairies. Sur ces déclarations, obligatoires, je le rappelle, doivent être indiquées les volumes exploités sur chaque parcelle. Ce manque de transparence de la part de l'Office nous intrigue,
- 2) Cette affirmation m'a fait sursauter. Si l'on superpose la carte des coupes à blanc effectuées depuis le début du plan d'aménagement et les parcelles destinées à être traitées en régénération sur le plan d'aménagement en cours (régénération qui se termine invariablement en coupe rase), on s'aperçoit que cela coïncide étrangement. Mais, pour l'ONF, régénération n'est pas coupe rase, la nuance est dans le vocabulaire utilisé.